



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assises de l'édition vaudoise 2017

Les Assises de l'édition 2017, organisées conjointement par le Service Bibliothèques & Archives de la Ville de Lausanne et le Service des affaires culturelles (SERAC) du Canton de Vaud, se sont tenues ce matin à Morges, où se déroule le Livre sur les Quais jusqu'au dimanche 3 septembre 2017. Elles se sont déroulées en présence de la Conseillère d'État Celsa Amarelle et du Syndic de Lausanne Grégoire Junod, ainsi que d'une centaine d'acteurs du livre vaudois, romands et suisses, tant éditeurs qu'associations, bibliothèques, fondations, représentants de la politique du livre et des services culturels de plusieurs villes du canton. Elles ont permis de dresser un état des lieux des activités de cette branche tant culturelle qu'économique.

« La réalité est simple : sans éditeurs, il n'y a pas d'écrivains », a rappelé

Celsa Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour sa première intervention publique dans ce domaine. « Le livre participe à l'ouverture de chacun sur le monde qui l'entoure. Une société sans livres et sans éditeurs est unimaginable. Mon département est pleinement conscient de la fragilité économique du domaine et de ses chamboulements. »

Lors de ces Assises, une étude inédite a été présentée sur l'état de l'édition vaudoise en 2015-2016, menée par la chercheuse Marion Rosselet sur mandat de la Ville de Lausanne et de l'État de Vaud. Les résultats témoignent à la fois de la grande vitalité et diversité des maisons d'édition à l'échelle cantonale, mais aussi de leur fragilité économique et structurelle : plus de cinquante structures, dont 40% sont nées après l'an 2000, ont en effet publié quelque 800 titres par année et totalisent plus de 18'000 titres au catalogue. Elles emploient en moyenne 2.6 équivalents plein temps. Si environ 10% des maisons dépassent les 50 titres par année, l'essentiel du paysage est composé par de petites et moyennes structures.

Les éditeurs présents ont salué cette étude qui, selon eux, permet de faire émerger les problèmes liés tant au manque d'effectifs par rapport à leur charge de travail que, par exemple, la pression économique accrue qui les pousse à imprimer hors de la Suisse, les problèmes de la diffusion, de la promotion, des frais de port ou encore la question de la place de la lecture dans la formation et l'éducation.

La question de la collaboration entre les éditeurs du canton a permis de relever les initiatives existantes (Cran littéraire, Insécables, La Proue). Cependant, ces initiatives ne permettent pas aujourd'hui d'offrir un levier suffisant auprès des diverses instances cantonales ou fédérales, ni de pouvoir mutualiser les ressources des acteurs du livre. Ainsi, l'idée déjà discutée par le passé d'une structure commune, à l'image du Cercle des éditions et de la librairie de Genève, a été ravivée.

Les échanges autour des différents niveaux de politique du livre mettent en évidence le fait que ce domaine culturel est l'un des rares qui fait l'objet de soutiens au sein des quatre niveaux : communal, cantonal, intercantonal et national, dans l'esprit de subsidiarité caractéristique de la Suisse.

Danielle Nanchen, cheffe de la section Création culturelle de l'OFC (Office fédéral de la culture), a salué le fait que le livre est la seule discipline culturelle qui soit arrivée à faire l'objet d'une votation. Même si elle a échoué, cette votation a donné lieu à des motions, des débats parlementaires et des mesures en faveur de la politique du livre, dont celles portées actuellement par l'OFC. Les nouvelles mesures prises par l'OFC ainsi que par la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique) ont permis de combler un vide en ce qui concerne le domaine des essais, en comparaison de la création littéraire proprement dite.

Par contre, il est relevé l'absence de plateformes d'informations synthétiques rassemblant les divers niveaux d'action de politique du livre, et la difficulté à repérer les règles propres à chaque canton ou instance de soutien.

François Vallotton, spécialiste du livre à l'Université de Lausanne, a enfin plaidé dans un exercice de projection vers l'avenir pour une Suisse romande de l'édition qui soit un « laboratoire d'idées innovantes comme elle l'a souvent été par le passé. (...) Car dans le domaine des relations internationales, le livre a le potentiel pour devenir un véritable ambassadeur de la culture suisse ! »

L'étude de Marion Rosselet peut être consultée en ligne : www.vd.ch/assises-edition.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 septembre 2017

Ville de Lausanne : Frédéric Sardet, chef du service Bibliothèques & Archives, 021 315 69 10
DFJC : Nicole Minder, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40